

## **BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR**

### **FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le budget primitif 2022 du budget annexe « parcs de stationnement » sera adopté à l'occasion du conseil de territoire du 30 mars 2022.

Pour mémoire, le Territoire est propriétaire de deux parcs de stationnement – parcs relais – sis à Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie dont l'exploitation est assurée par la société EFFIA Stationnement depuis le 1er janvier 2020 dans le cadre d'un marché de prestations de service d'une durée totale de trois ans (2020 – 2022).

La clôture au 31 décembre 2019 de la délégation de service public confiée à la société Indigo entre 2014 et 2019 (ex-VINCI) et le changement de mode de gestion en faveur d'un marché de prestations impliquent une diminution significative de la participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe, en lien avec la modification de la structure des recettes réelles d'exploitation à la suite de l'entrée en application du nouveau marché d'exploitation au 1er janvier 2020. En effet, le Territoire perçoit désormais directement les recettes de tarification, les redevances des places en concession, ainsi que la subvention de compensation de la perte en recettes liée à la mise en œuvre de la gratuité d'accès pour les abonnés Navigo annuel, versée par Île-de-France Mobilités. A noter que les projections de recettes de tarification pour 2022 ont été établies sur la base des fréquentations observées en 2021.

En 2022, la participation du budget principal est ainsi estimée à 68 097,28 euros, contre 545 024,80 euros en 2019 avant le changement du mode de gestion.

Le maintien d'une participation d'équilibre du budget principal au budget annexe parcs de stationnement reste toutefois nécessaire, au regard de :

- L'importance des travaux dont les deux parcs de stationnement ont fait l'objet, à hauteur de 7 872 735 euros pour le parc de stationnement de Sucy-en-Brie construit entre 2005 et 2008, et 8 020 550 euros pour le parc de Boissy-Saint-Léger réhabilité entre 2011 et 2013 ;
- L'affectation des deux parcs de stationnement au budget annexe décidée par le conseil de la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne en 2015, qui a eu pour effet de générer des écritures d'amortissement suite aux travaux réalisés, et ce à compter de 2016.

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION			
Recettes réelles d'exploitation	701 188,78 €	Dépenses réelles d'exploitation	754 000,00 €
<i>Epargne brute générée par la section d'exploitation : - 52 811,22 €</i>			
Résultat d'exploitation 2021	317 815,22 €		
Recettes d'ordre	237 996,00 €	Dépenses d'ordre	503 000,00 €
<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>237 996,00 €</i>	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>503 000,00 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 257 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 257 000,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	Dépenses réelles d'investissement	1 703 924,45 €
Résultat d'investissement 2021	1 454 040,45 €	Restes à réaliser 2021	15 120,00 €
Recettes d'ordre d'investissement	503 000,00 €	Dépenses d'ordre d'investissement	237 996,00 €
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>503 000,00 €</i>	<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>237 996,00 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 957 040,45 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 957 040,45 €</b>

## 1. EXPLOITATION

### Des recettes d'exploitation de moins en moins dépendantes de la participation du budget principal

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **1 257 000 euros**. Les recettes réelles d'exploitation, attendues à hauteur de 701 188,78 euros, sont constituées à près de 37% de subventions versées par Île-de-France Mobilités (258 337,50 euros) et 10% de la participation du budget principal (68 097,28 euros). Sans cette participation, ce budget ne peut s'équilibrer.

Les crédits restants sont constitués de recettes d'ordre pour 237 996 euros au titre de l'amortissement des subventions d'équipement reçues ainsi que :

- De recettes de tarification liées à la vente d'abonnements, de tickets horaires, ainsi qu'à la commercialisation des espaces publicitaires (230 000 euros) ;
- De recettes exceptionnelles liées à des dégrèvements de taxe foncière accordés au Territoire dans le cadre de la démarche d'optimisation des impositions payées au titre de ses équipements initiée en 2019, pour 144 754 euros.

S'ajoute à ces recettes le résultat de clôture de l'exercice 2021 repris par anticipation à hauteur de 317 815,22 euros.

### Des dépenses d'exploitation incompressibles et récurrentes

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à **1 257 000 euros** et se composent essentiellement des amortissements (503 000 euros) qui représentent 40 % des dépenses de la section.

Les dépenses réelles d'exploitation (754 000 euros) comprennent le paiement du forfait facturé dans le cadre du marché d'exploitation des parcs de stationnement, pour 315 000 euros ainsi que les crédits relatifs à la régularisation des subventions de compensation de la perte en recettes liée à la mise en œuvre de la gratuité perçues au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 estimés à 222 000 euros.

Les frais de taxes foncières et les autres charges à caractère général, sont budgétés à hauteur de 217 000 euros.

## 2. INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont budgétées à hauteur de **1 957 040,45 euros** dont 503 000 euros au titre des dotations aux amortissements, et 1 454 040,45 euros de résultat d'investissement 2021.

En sus de l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour 237 996 euros, des dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 1 703 924,45 euros, qui intègrent des crédits pour la réalisation de travaux sur les parcs de stationnement, concernant notamment des interventions de remplacement des luminaires par des éclairages moins consommateurs d'énergie ou encore de la rénovation du mur végétal et des espaces verts du parc relais de Sucy-en-Brie. Pour mémoire, le marché d'exploitation entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ne couvre pas la réalisation de travaux de structure qui demeurent à la charge du Territoire, en sa qualité de maître d'ouvrage.

## Annexe : Récapitulatif de l'équilibre du budget 2022 du budget parcs de stationnement

RECETTES	DEPENSES
<b>EXPLOITATION</b>	
<b>Recettes réelles d'exploitation :</b> <b>701,2 k€</b> dont participation du budget principal : 68,1k€ dont recettes de tarification : 230 k€ dont subventions IDFM : 258,3 k€ dont dégrèvements de taxe foncière: 144,8 k€	<b>Dépenses réelles d'exploitation :</b> <b>754 k€</b> dont taxes : 146 k€ dont paiement du marché d'exploitation : 315 k€
<b>Amortissement des subventions :</b> <b>238 k€</b>	<b>Dotation aux amortissements : 503 k€</b>
<b>Résultat d'exploitation 2021 : 317,8 k€</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dotation aux amortissements : 503 k€</b>	<b>Amortissement des subventions :</b> <b>238 k€</b>
<b>Résultat d'investissement 2021 : 1 454 k€</b>	<b>Dépenses réelles d'investissement :</b> <b>1 704 k€</b>
	<b>Restes à réaliser 2021 : 15,1 k€</b>